

Rapport annuel d'activité de l'AMI pour l'exercice 2024

SOMMAIRE :

1 - Caractéristiques du Service

- 1.1 - Cadre administratif et réglementaire
- 1.2 - Infrastructures
- 1.3 - Gouvernance
 - 1.3.1 - Conseil d'administration
 - 1.3.2 - Commission de contrôle
 - 1.3.3 - Commission médico-technique
- 1.4 – Personnels de l'AMI
- 1.5 - Effectifs pris en charge

2 - Exécution de l'offre socle

- 2.1- Prévention des risques professionnels
- 2.2 - Suivi individuel de l'état de santé
- 2.3 - Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) et Maintien En Emploi (MEE)

3 - Exécution CPOM

4 – Evolution du Projet Pluriannuel du Service (PPS)



1 - Caractéristiques du Service

1.1 – Cadre administratif et réglementaire

Association Médicale Interentreprises
2, rue de Châteaudun
75009 PARIS

Compétence inter professionnelle pour les départements de Paris (75), des Hauts-de-Seine (92), de la Seine Saint-Denis (93), du Val-de-Marne (94) et la commune de Vélizy-Villacoublay (78).

Agrément délivré pour 5 ans en date du 22 avril 2022, et dans les mêmes conditions, pour le secteur unique chargé de la surveillance médicale des travailleurs temporaires.

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé entre l'AMI s'est arrêté fin 2023 dans l'attente du CPOM 3ème génération prévu pour juin 2025.

1.2 – Infrastructures

- 9 Centres médicaux fixes
- 2 centres mobiles
- 4 centres annexes d'entreprises dont 2 avec un infirmier d'entreprise.

1.3 – Gouvernance

1.3.1 - Conseil d'Administration (installé le 29 mars 2022 ; situation au 31 décembre 2024) :

<input type="checkbox"/> Président	Monsieur MALHOMME	CPME
<input type="checkbox"/> Vice-présidente	Madame RUZZU	CFTC Mutualité
<input type="checkbox"/> Trésorier	Madame DENECE	SNEC CFE-CGC
<input type="checkbox"/> Secrétaire	Monsieur de CHERISEY	MEDEF

Administrateurs « employeurs »

<input type="checkbox"/> Madame SENNELIER	CPME
<input type="checkbox"/> Madame CORDEVANT	CPME
<input type="checkbox"/> Monsieur SALMON	U2P

Administrateurs « salariés »

<input type="checkbox"/> Monsieur HADDADI	CFDT
<input type="checkbox"/> Monsieur GHEROUEL	FO
<input type="checkbox"/> Monsieur PONCET	CGT

1.3.2 – Commission de Contrôle (installée le 23 septembre 2020 ; situation au 31 décembre 2024)

<input type="checkbox"/> Présidente	Madame RUZZU	CFTC Mutualité
<input type="checkbox"/> Secrétaire	Monsieur MALHOMME	CPME

Administrateurs « employeurs »

- | | |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Madame SENNELIER | CPME |
| <input type="checkbox"/> Madame CORDEVANT | CPME |
| <input type="checkbox"/> Monsieur SALMON | U2P |
| <input type="checkbox"/> Monsieur de CHERISEY | MEDEF |

Membres « salariés »

- | | |
|---|--------------|
| <input type="checkbox"/> Madame BOUTOUBA | CFDT |
| <input type="checkbox"/> Madame DENECE | SNEC CFE-CGC |
| <input type="checkbox"/> Madame ROUGÉ-LOMBARD | UNSA |
| <input type="checkbox"/> Monsieur PONCET | CGT |
| <input type="checkbox"/> Monsieur GHEROUEL | FO |

Médecins délégués

- | |
|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Dr AZRIA |
| <input type="checkbox"/> Dr OTTE |

1.3.3 – Commission médico-technique (installée le 23 septembre 2020 ; situation au 31 décembre 2024)

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Monsieur MALHOMME, Président |
| <input type="checkbox"/> Docteur TROUVET, Directrice médicale |
| <input type="checkbox"/> Docteur AZRIA |
| <input type="checkbox"/> Docteur HO SHUI LING |
| <input type="checkbox"/> Docteur IFTIMI |
| <input type="checkbox"/> Docteur OTTE |
| <input type="checkbox"/> Madame d'HAUTHUILLE (IDEST) |
| <input type="checkbox"/> Madame LALOUE (IDEST) |
| <input type="checkbox"/> Madame MARTIGNÉ (Préventrice) |
| <input type="checkbox"/> Madame BRIZZI (Préventrice) |
| <input type="checkbox"/> Madame LE GALL (Assistante) |
| <input type="checkbox"/> Madame BUCQUET (Assistante de Direction) |

1.4 – Personnels de l'AMI :

86 salariés soit 75.63 ETP

Professionnel de santé		
	Nombre	En ETP
Médecins	20	17.6
Infirmiers	10	9.4

Professionnel de santé :

- 20 médecins soit 17.6 ETP
- 10 infirmiers soit 9.4 ETP

Personnel du pôle technique soit 6.8 ETP

- 1 infirmière en charge des RPS
- 1 psychologue du travail
- 3 techniciens
- 1 ergonome à 80%
- 1 assistante

Personnel auxiliaire médical : 22.56 ETP

- 2 secrétaires médicales : 2ETP
- 19 assistantes médicales en centre fixe soit 18.56 ETP
- 2 chauffeurs-assistants : 2 ETP

Personnel administratif : 15 soit 14.6 ETP

Personnel d'entretien : 11 soit 4.67 ETP

1.5 – Effectifs pris en charge en 2024 :

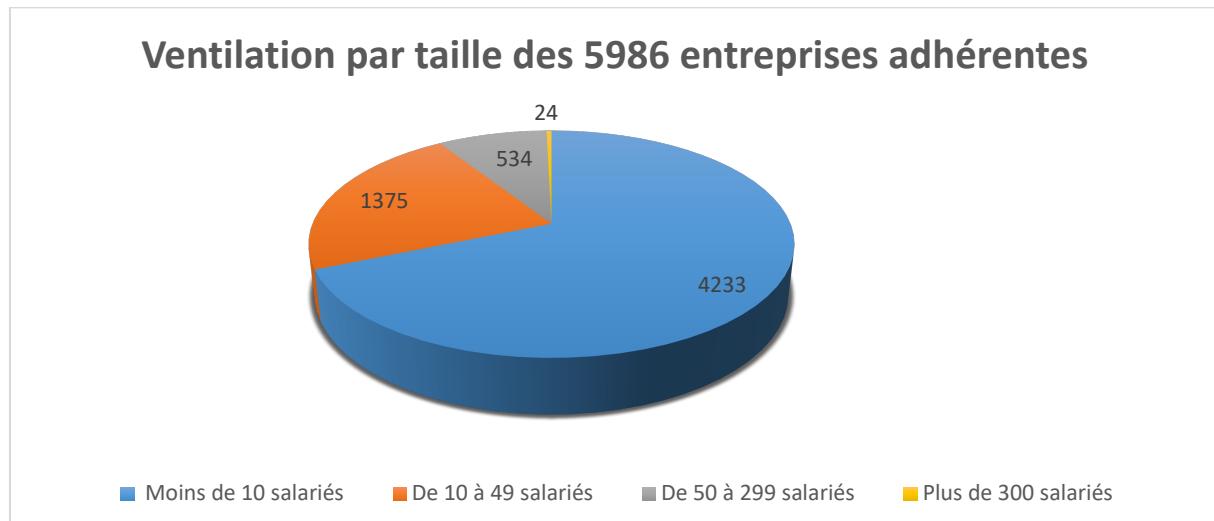


Dont :

- Collectivités territoriales et hôpitaux : 3 et 2 398 salariés
- Entreprises de travail temporaire : 89 et 1 596 intérimaires

La répartition des adhérents par taille d'entreprise est :

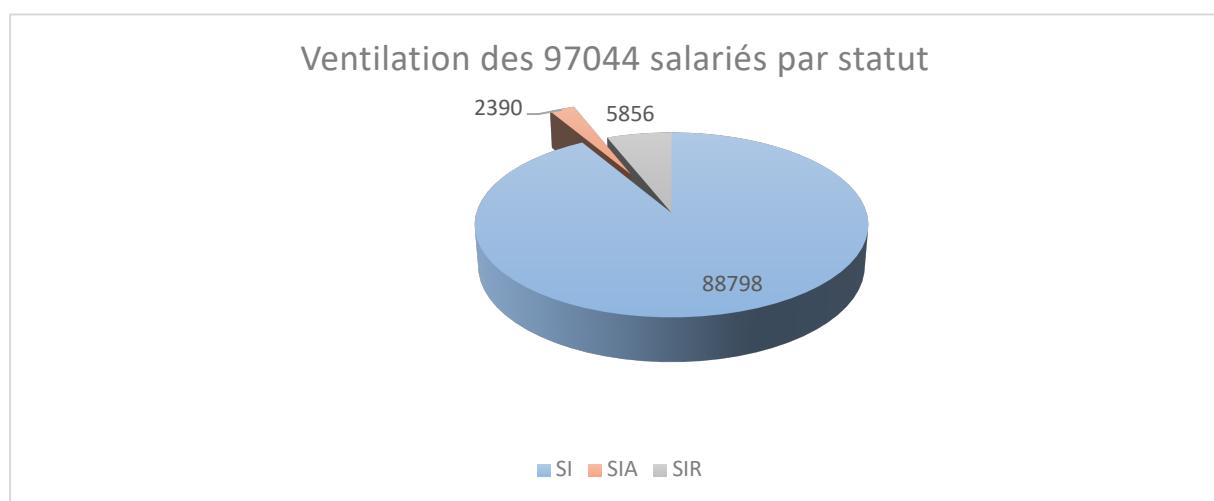
- Nombre d'adhérents ayant de 1 à 10 salariés : 4 233 (en hausse de 3.4 %) soit 15 823 salariés
- Nombre d'adhérents ayant de 10 à 49 salariés : 1 375 (en hausse de 4.2 %) soit 30 191 salariés
- Nombre d'adhérents ayant de 50 à 299 salariés : 354 (en hausse de 12 %) soit 35 625 salariés
- Nombre d'adhérents ayant 300 salariés ou plus : 24 (en hausse de 20 %) soit 15 405 salariés



Classement par statut des 97 044 salariés suivis :

SI : Suivi individuel // SIA : Suivi Individuel Adapté // SIR : Suivi Individuel Renforcé

- SI : 88 798 salariés dont 2 060 en collectivités territoriales ou hôpital et 1 017 intérimaires
- SIA : 2 390 salariés dont 69 en collectivités territoriales ou hôpital et 41 intérimaires
- SIR : 5 856 salariés dont 269 en collectivités territoriales ou hôpital et 538 intérimaires



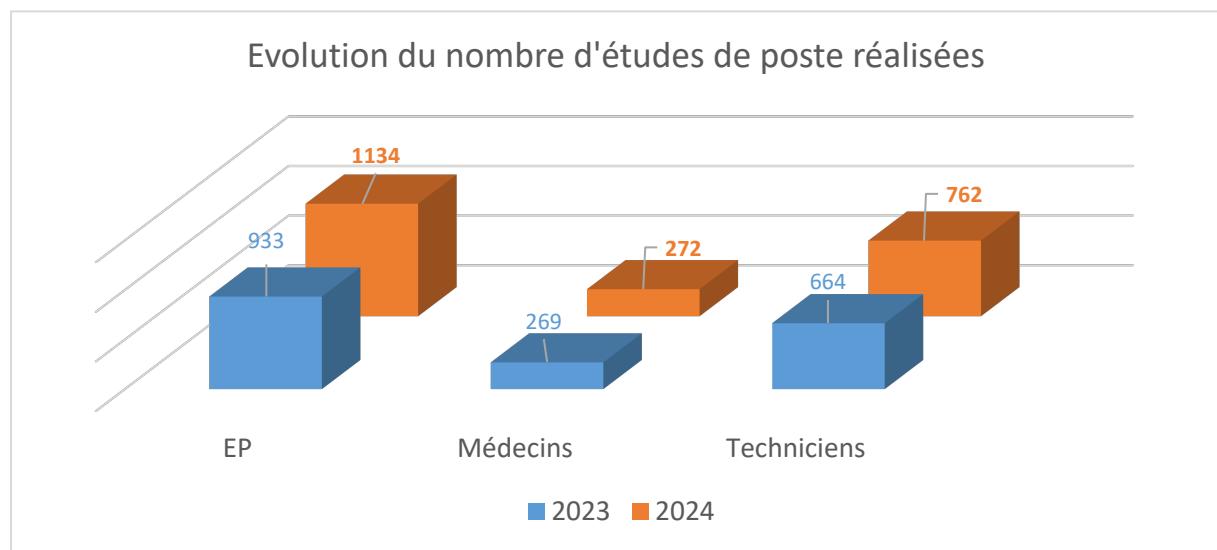
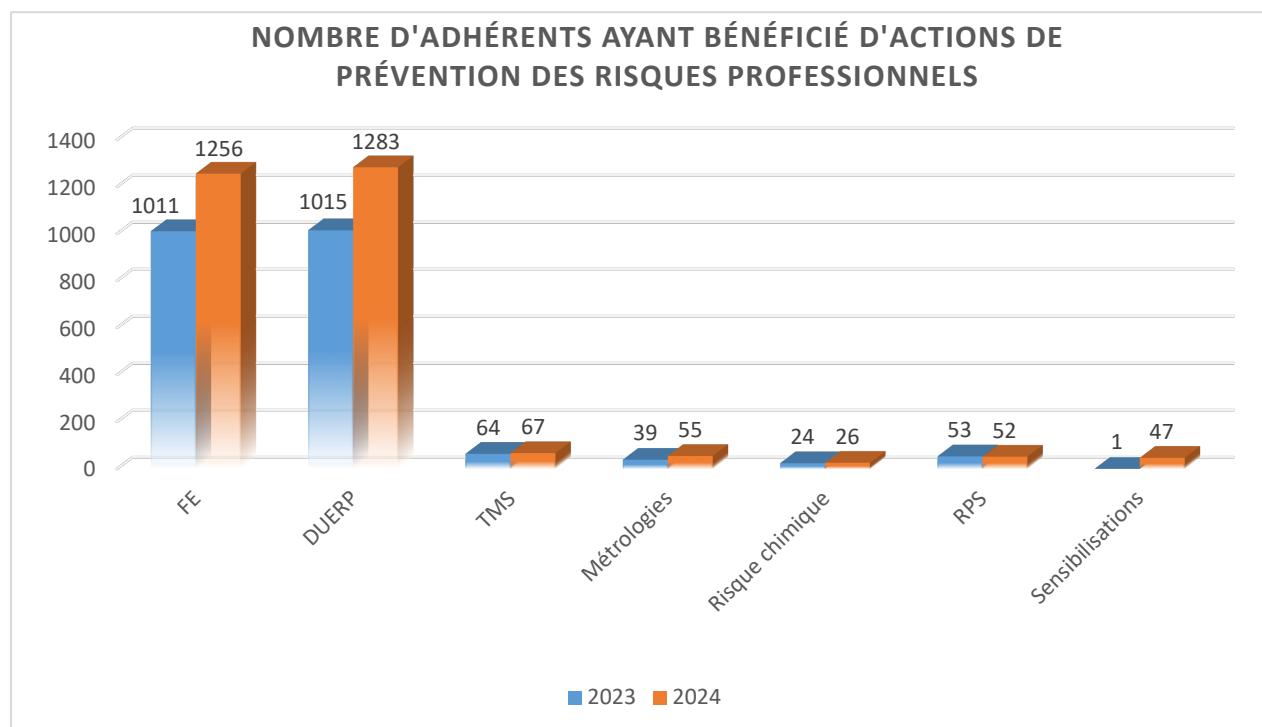
Nouveaux adhérents 495 avec leurs 25 839 salariés

Démissionnaires ou radiés : 253 adhérents et leurs 11 752 salariés

2 - Exécution de l'offre socle

Renforcement de l'activité des trois pôles pour tendre vers l'attendu de la SPEC 2217.

2.1 – Prévention des risques professionnels :



1) Création ou mise à jour des fiches d'entreprises (FE)

Les médecins, infirmiers et techniciens ont réalisé 1 256 fiches d'entreprises (contre 1 011 en 2023 soit +23.2 % en plus), ce qui permet actuellement d'avoir 3 507 entreprises avec une FE à jour représentant 88 034 salariés (soient 58.6 %). 1 551 FE sont à créer (25.9 %) et 928 à mettre à jour (15.5%).

2) Accompagnement au DUERP

Lors de chaque visite pour une fiche d'entreprise, il a été réalisé un accompagnement de l'employeur à la réalisation de son DUERP ; certains adhérents ont demandé aussi cet accompagnement : ainsi 1 283 entreprises ont été accompagnées dans l'aide à la rédaction de leur DUERP.

3) Etudes de poste :

Médecins, ergonome et techniciens ont réalisé 1 134 études de poste suivies de préconisations matérielles et/ou organisationnelles.

4) Dans 67 entreprises, les ergonomes ont évalué les TMS pour 1 744 salariés et proposé des solutions collectives d'amélioration, essentiellement matérielles.

Dans 42 entreprises, une sensibilisation de tous à l'ergonomie des postes a pu être réalisée, touchant 1 611 salariés.

5) Métrologies : elles ont concerné 55 entreprises et 360 salariés

A) Bruit :

230 mesures de bruit ont été faites dans 37 entreprises ; les conseils en prévention proposés ont permis de sortir du risque 69.7 % des salariés exposés soit 122 salariés.

En amont de ces mesures, médecins, infirmiers et techniciens avaient sensibilisé 126 entreprises au risque bruit et réalisé 10 sensibilisations collectives touchant 1 625 salariés.

B) Eclairage :

15 entreprises ont sollicité, pour chaque poste de leurs 62 salariés, ces mesurages d'éclairement assortis de conseils adaptés.

C) Empoussiérage ou ventilation :

3 entreprises ont demandé ces mesures concernant 116 salariés, permettant d'identifier des risques éventuels.

6) Analyse des FDS et évaluation de 33 process exposant à un risque chimique dans 26 entreprises et concernant 74 salariés ; assortis à chaque intervention de conseils en prévention collective.

7) Accompagnement des entreprises sur le risque psychosocial :

52 entreprises représentant 3 260 salariés dont 2 402 étaient concernés par les RPS avaient sollicité un accompagnement : 27 demandes étaient spontanées, 25 sur les conseils de leur médecin du travail.

Au vu de leur situation, 49 d'entre elles ont bénéficié de conseils adaptés, 38 d'une sensibilisation collective, 10 d'un pré-diagnostic et 7 d'un diagnostic au cours desquels 207 salariés ont été entendus.

8) Sensibilisations collectives :

Mise en place et développement de sensibilisations collectives sur tous les risques accompagnés par le service → 47 en 2024 contre 1 en 2023.

Au total, 1 755 entreprises ont été bénéficié d'une AMT en 2024 et 1 483 d'une action en prévention primaire

(Pour un attendu de 1.496 au vu de la SPEC 2217)

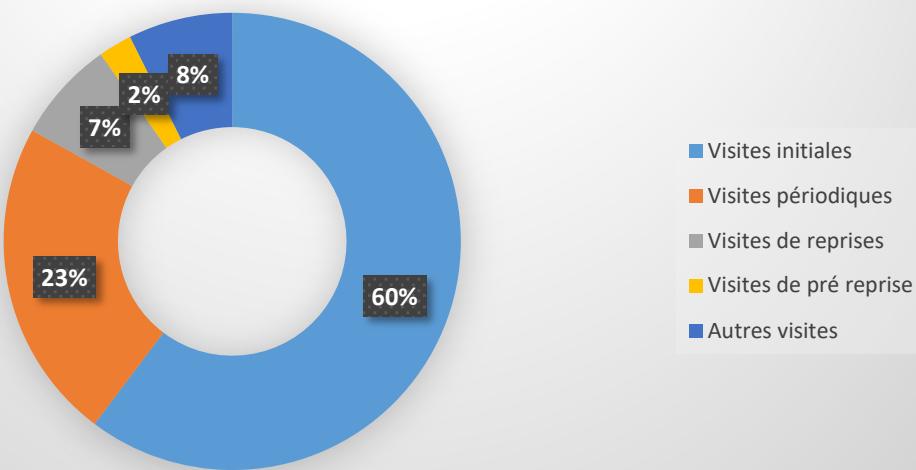
2.2 – Suivi individuel de l'état de santé :

- 62 015 convocations ont été émises ;
- 47 320 visites ont été réalisées (+6.7%) ;
- L'absentéisme est légèrement en baisse à 23.4% (- 3.2%).

Ces visites se répartissent en :

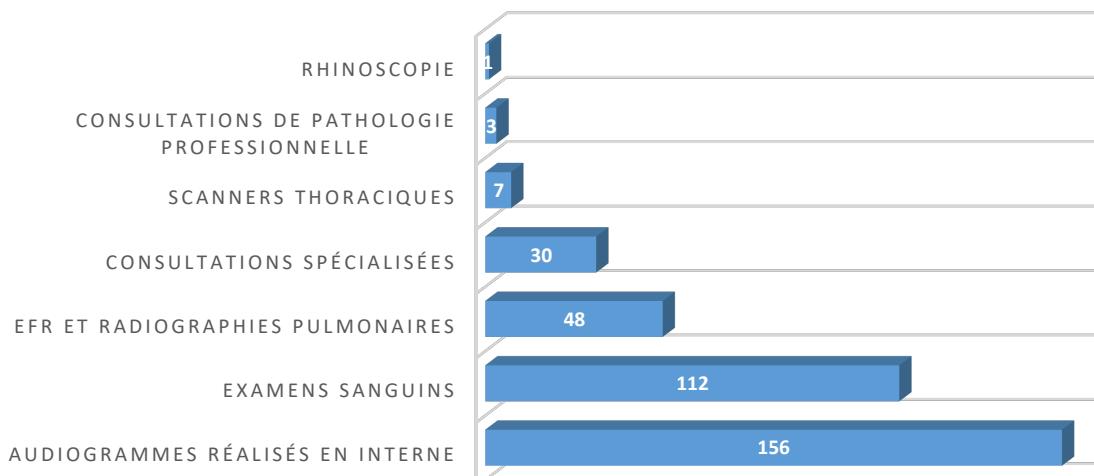
- | | | | |
|----------------------------|--|--------------------|-------------|
| ○ Visites initiales : | 28 525 dont | SI et SIA : 26 352 | SIR : 2 173 |
| ○ Visites périodiques : | 10 779 dont | SI et SIA : 10 499 | SIR : 280 |
| ○ Visites de reprises : | 3 402 | | |
| ○ Visites de pré reprise : | 1 123 | | |
| ○ Visites demandées : | 3 490 dont 1 976 par les employeurs ou les salariés – 1 514 par les médecins | | |
| ○ Visites de mi-carrière : | 1 | | |

Répartition des types de visite



Examens complémentaires

RÉPARTITION DES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES



Au total : 357 examens complémentaires ont été prescrits.

2 227 Orientations vers le médecin traitant ou spécialiste,

323 Salariés ont été accompagnés par la psychologue

15 Salariés ont été accompagnés par l'assistante sociale en fin d'année

41 Vaccinations ont été réalisées

2.3 – Prévention de la Désinsertion Professionnelle et Maintien en emploi :

437 dossiers reçus (contre 284 en 2023). 47 n'ont pu être traités (refus ou non réponse du salarié).

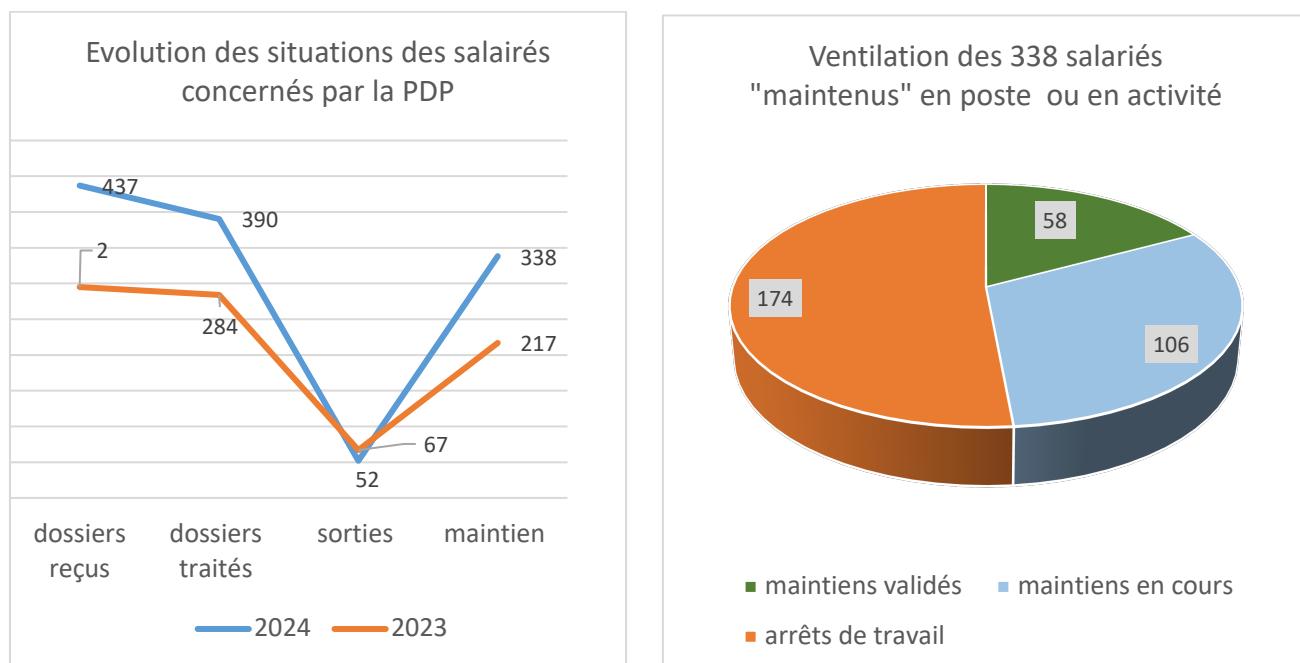
Les secteurs les plus concernés sont l'administratif puis le social, la santé et l'intérim.

Toutes les tailles d'entreprise sont concernées, mais les plus de 300 salariés le sont deux fois plus que les autres.

Sur les 390 traités : 110 ont été fermés qu'il s'agisse :

- De salariés ayant quitté leur entreprise (52 salariés) : 29 démissions ou ruptures conventionnelles, 10 départs en retraite, 8 inaptitudes, 5 licenciements économiques,
- De situations résolues grâce à un maintien en emploi soit 52.72 %. 37 études de poste ont été ainsi réalisées avec préconisations et aides financière de l'AGEFIPH via Cap Emploi.

Pour les 280 salariés restants, ils sont actuellement en activité (avec accompagnement formation/transition professionnelle, accompagnement social, suivi médical ou au titre de leur RQTH) ou en arrêt de travail (174 pour des motifs de souffrance au travail).



Tous les membres de la cellule travaillent ensemble, avec les professionnels de santé, et les réseaux de la CRAMIF, de CAP EMPLOI, de la CPAM, des organismes de formation et de transition professionnelle pour accompagner dans ces situations salariés et employeurs.

3 – Exécution du CPOM

Tout a été mis en place pour une signature en juin 2025 du CPOM, à savoir :

- Identification des référents,
- Création de tableaux d'indicateurs,

- Choix d'orientation d'actions et préparation de documents de communication et de sensibilisation tant pour les équipes de professionnels de santé de l'AMI que pour ses adhérents et leurs salariés.

Les sujets concernés par le CPOM sont :

- Prévention de la désinsertion professionnelle, volet obligatoire commun à tous les SPSTI,
- Volets au choix du service :
 - Prévention du risque chimique CMR
 - Prévention des troubles musculosquelettiques
 - Prévention des risques psycho-sociaux

4 – Exécution Projet Pluriannuel du Service (PPS)

Le projet de service, établi pour la période de 2022 à 2027 et concernant deux points : la numérisation du service et sa certification, a été étayé pour mettre en place tous les éléments alimentant une dynamique d'amélioration continue et y intégrer les liens avec le CPOM.

Un nouveau projet de service a été élaboré en collaboration avec la Direction Générale, la Direction Médicale et la Commission Médico-Technique (CMT) de l'A.M.I. Il a été validé en CMT du 5 juin 2025. Ce projet sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

SYNTHESE DU PROJET DE SERVICE PLURIANNUEL 2025-2029

ÉVITER TOUTE ALTÉRATION DE LA SANTÉ DES SALARIÉS DU FAIT DU TRAVAIL

1^{er} AXE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Action 1-1
Faciliter le passage des actions en milieu de travail de l'individuel au collectif

Action 1-2
Accompagner les entreprises dans la gestion des risques professionnels (Risque chimique, Bruit, RPS, etc.)

Action 1-3
Optimiser la Fiche d'entreprise (FE) pour un repérage efficace des risques menant à la réalisation d'actions collectives

Action 1-4
Sensibiliser et mener des actions sur les enjeux de santé publique en milieu professionnel

2^{ème} AXE

SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Action 2-1
Améliorer les déclarations d'employeur pour un meilleur suivi de l'état de santé des salariés

Action 2-2
Assurer un suivi médical de qualité

Action 2-3
Maintenir le niveau de suivi médical en confortant et développant les nouvelles modalités de délégations au sein de l'A.M.I. de manière équitable sur l'ensemble de son secteur géographique

3^{ème} AXE

PLAN DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI (MDE)

Action 3-1
Mobiliser l'ensemble des ressources pour développer la prévention primaire et secondaire
Prévenir globalement les risques de désinsertion professionnelle

Action 3-2
Repérer en amont les risques de désinsertion professionnelle lors des interventions en entreprise

Action 3-3
Promouvoir la prévention de la désinsertion professionnelle auprès des employeurs adhérents, de leurs salariés, et des IRP s'il y a lieu

4^{ème} AXE

OFFRE COMPLÉMENTAIRE OFFRE SPÉCIFIQUE

Action 4-1 : Développer l'offre complémentaire payante à destination des employeurs adhérents

Action 4-2 : Développer l'offre spécifique à destination des travailleurs indépendants

5^{ème} AXE – AXE TRANSVERSAL

Système d'information et outils digitaux /Communication et évènementiel/Démarche Qualité/Ressources humaines

Action 5-1 : Promouvoir l'outil d'accompagnement à la réalisation du DUERP auprès des employeurs adhérents

Action 5-2 : Développer les échanges avec les employeurs adhérents via les espaces connectés

Action 5-3 : Améliorer la communication externe de l'A.M.I.

Action 5-4 : Viser la satisfaction des employeurs adhérents et de leurs salariés dans le cadre de l'amélioration continue du service

Action 5-5 : Adapter et développer la politique de Ressources Humaines

Point sur la certification :

La totalité des procédures a été rédigée et validée lors de la dernière CMT du 5 juin, puis cette information portée à la connaissance du CA et de la CC.

Le dossier complet a été envoyé à Qualipole fin avril 2025. Les dates d'audit en vue d'une demande de certification de niveau 1 sont les 26, 27 et 28 août 2025.